

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 15 JUILLET 2025

Le mardi 15 juillet 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mardi 8 juillet 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

| Présents | Excusés | Absents | Pouvoirs |
|----------|---------|---------|----------|
| 62 | 2 | 11 | 4 |

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERTRAND, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme COLLET, M. de LEMPS, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Noël, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUILLET, M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LALLEMENT, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PAUGET (suppléant de M. GUINET), M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD, Mme VOLAN.

Excusés : M. FOUILLAND, M. ISSARTEL.

Absents : M. AKHLAFA, Mme ANTUNES, M. ARMETTA, M. DUPONT Jean-François, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme PITTI, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON.

Pouvoirs : Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), Mme LIEVIN (pouvoir à Mme DOMINGUEZ), M. MILLET (pouvoir à Mme RAVET).

=====

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Hayet LAKHDAR-CHAOUCH, Secrétaire de séance.

Cession de terrains à la société Travaux Sans Tranchée – Pré Luquain à Montréal-la-Cluse

Rapporteur : M. PERRAUD

Créée en 2018, l'entreprise Travaux Sans Tranchée est une filiale du groupe BUESA INVEST, spécialisée dans les travaux de rénovation et pose de canalisation par techniques sans tranchées : chemisage, fonçage, forage dirigé.

L'entreprise est actuellement basée sur la commune de Valserhône et emploie une quinzaine de salariés pour un chiffre d'affaires annuel d'environ 3.5 millions d'euros. 70% de ses salariés résident dans le Haut Bugey.

Afin d'optimiser sa croissance et de pérenniser son développement sur le territoire, la société Travaux Sans Tranchée a fait savoir son besoin d'acquérir les lot 5.13 et 5.8 dans le Parc Industriel du Pré Luquain à Montréal-la-Cluse.

Ceux-ci lui permettraient de construire des bureaux et des espaces de stockages pour ses engins et matériaux. Plusieurs emplois seront créés.

Les parcelles concernées sont cadastrées section AA n°90 et AA n°89 pour une superficie totale d'environ 7 180 m² sur la commune de Montréal-la-Cluse.

En cas de non-réalisation des aménagements prévus, faisant l'objet de cette cession, sur les parcelles AA 089 et AA 090, dans un délai de deux ans à compter de la date de l'acte authentique de vente, celles-ci seront restituées à Haut Bugey Agglomération au prix initial de l'acquisition.

Le prix de vente a été fixé à 25 € H.T le mètre carré. La TVA est calculée selon les dispositions en vigueur au moment de la vente.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'avis du Domaine sur la valeur vénale n°2025-01265-35456 du 20 Mai 2025,

Le Conseil d'agglomération,

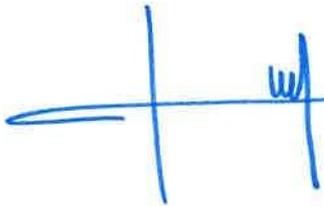
Par 66 voix pour,

- **AUTORISE** la cession des parcelles cadastrées AA 089 et AA 090 à la société Travaux Sans Tranchée avec substitution de toute personne morale de son choix, après accord de M. Le Président de Haut Bugey Agglomération, au prix de 179 500€, hors taxes.
- **AUTORISE** la constitution de toutes servitudes dans le cadre de cette opération, et aménagement et/ou suppression de toute servitude existante au besoin, le cas échéant.
- **DIT** que le dévoiement, le cas échéant, des réseaux humides et des réseaux secs passant en tréfonds de la parcelle vendue, sera à la charge de l'acquéreur.

- **DIT** que en cas de non-réalisation des aménagements prévus, faisant l'objet de cette cession, sur les parcelles AA 089 et AA 090 dans un délai de deux ans à compter de la date de l'acte authentique de vente, celles-ci seront restituées à Haut Bugey Agglomération au prix de l'acquisition initiale et qu'il est donné tous pouvoirs au président pour négocier les modalités de cette condition.
- **DIT** que le transfert de propriété s'opérera à la signature de l'acte authentique.
- **DIT** que l'ensemble des frais relatifs à cette opération sera à la charge de l'acquéreur.
- **DIT** que Haut Bugey Agglomération sera représentée par l'office notarial CBJ Notaires à Oyonnax.
- **AUTORISE** le Président à procéder à toutes les formalités utiles à la mise en œuvre de ce dossier.

Fait à Oyonnax, le 15 juillet 2025.

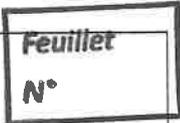
Le Président,
Michel MOURLEVAT



HAUT-BUGEY
CS 80502
F-01117
OYONNAX
CEDEX
AGGLOMÉRATION

La secrétaire de séance,
Hayet LAKHDAR-CHAOUCH





Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Cession de terrains à la société Travaux Sans Tranchée - Pré Luquain à Montréal-la-Cluse.

.....
Date de décision: 15/07/2025

Date de réception de l'accusé 18/07/2025
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 15072025_202592

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250715-15072025_202592-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .4
Finances locales
Interventions économiques

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 5_CESSION_TRAVAUX_SANS_TRANCHE_MONTREAL.pdf (99_DE-001-200042935-20250718-15072025_202592-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT_N°5.pdf (21_RP-001-200042935-20250718-15072025_202592-DE-1-1_2.pdf)
AVIS_DOMAINE + PLAN